



Frais de remise de chèque suite à un impayé

Par **mamiesalade69**, le **23/05/2017** à **15:28**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Mon fils a eu un chèque impayé qui a été réglé lors d'une seconde représentation à sa banque. Or il reçoit de la société CERTEGY SNC une demande de paiement de 46 euros pour frais de remise en banque. J'ai un peu regardé les forums se rapportant à ce genre de problème et apparemment ce n'est pas à payer ? Pourrait-on me proposer un type de lettre modèle à utiliser pour communiquer avec ce genre de société ? Je me sens un peu démunie devant ce genre d'arnaque et mon fils n'a pas le temps de s'en occuper. Merci de vos conseils .

Par **Visiteur**, le **24/05/2017** à **12:13**

Bonjour,

Ne faites rien, car la réglementation a été respectée avec un paiement à la seconde présentation.

Aucune loi n'autorise ce genre de pratique, que je considère abusive.

On est dans le domaine de la sous-traitance et cette société travaille pour le compte du bénéficiaire du chèque.